

## **Demande de conteneurs**

### **Demander son conteneur à ordures ménagères / tri sélectif**

Pour toute demande de conteneur à ordures ménagères et tri sélectif, vous devez vous rapprocher de l'accueil de la mairie, muni des documents demandés selon votre requête :

#### **Première demande de conteneur (dotation)**

Le demandeur devra fournir une photocopie :

- D'un justificatif de domicile  
(facture ERDF, téléphone, ou quittance loyer ou acte notarié, ...)
- D'une pièce d'identité
- Du livret de famille  
(Seulement si la composition familiale est supérieure à 4 pers.)

#### **Demande de changement de volume de bac (foyer supérieur à 4 personnes)**

Le demandeur devra fournir une photocopie de :

- D'un justificatif de domicile  
(facture ERDF, téléphone, ou quittance loyer ou acte notarié, ...)
- Du livret de famille (justifiant de l'agrandissement de la famille)
- D'une pièce d'identité

### Demande suite à un conteneur détérioré

Aucun document n'est à fournir sauf si la composition familiale est supérieure à 4 personnes ; il faudra alors fournir les photocopies des documents suivants :

- D'un justificatif de domicile  
(facture ERDF, téléphone, ou quittance loyer ou acte notarié, ...)
- Du livret de famille (justifiant de l'agrandissement de la famille)
- D'une pièce d'identité

### Demande suite à un conteneur volé ou incendié

Le demandeur doit fournir un dépôt de plainte préalablement établi auprès de la police municipale ou nationale.

### Entreprises et commerçants

Le demandeur doit préciser le nombre d'employés, la nature des déchets générés, et s'il dispose d'un local poubelle.

### Habitat collectif

Le demandeur doit bien préciser le volume\* du conteneur ordures ménagères détérioré, volé ou incendié. Il doit également indiquer le nombre de logements par bâtiment de la résidence (ou des résidences).

\* 340L (bac 2 roues) ou 500L (bac 4 roues sans poignées) ou 660L (bac 4 roues avec poignées) ou 750L ou 770L (bac 4 roues avec poignées plus haut que le 660L) ; l'indication du volume est inscrite sur le rebord droit (soulever le couvercle).

#### *Des bacs jaunes pour le tri*

*Depuis octobre 2015, l'agglomération du Val d'Europe a fait le choix de se tourner vers une harmonisation nationale et européenne sur le code couleur dédié aux déchets recyclables.*

*Le parc de conteneurs de tri actuellement en place sur le territoire du Val d'Europe va progressivement être remplacé par des bacs à couvercles jaunes. Ainsi, toute nouvelle dotation ou tout remplacement de conteneur de tri se fera suivant ce nouveau code couleur. Le renouvellement complet du parc est estimé à l'horizon 2020.*